

BP JEPS APT

BREVET PROFESSIONNEL

DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

La formation

La formation au BP JEPS APT comporte pour chaque mention 4 Unités capitalisables (UC) qui font l'objet d'une évaluation. Cette formation se déroule en centre et en entreprise, pour un travail en transversalité sur les unités capitalisables de la formation en vue d'acquérir des compétences et une professionnalisation vérifiées.

Objectifs de la formation

- **> Animer et encadrer** les activités physiques liées au plein air (VTT, course d'orientation, randonnées à pied ou à vélo), à la gymnastique d'entretien, aux jeux sportifs en liaison avec l'environnement spécifique.
- > Participer à l'organisation du fonctionnement d'une structure.
- **▶ Mettre en œuvre** un projet d'animation.
- > Gérer des équipements sportifs spécifiques.
- > Accueillir un public, maîtriser l'outil informatique.







Complexe Euroméditerranéen
Pôle Formation
2 rue du Centre - 48100 Montrodat
CREPS Montrodat en alternance : en entreprise
et en centre sur les différents sites pédagogiques

Période et durée de la formation

> Sur 20 mois : de septembre 2021 à mai 2023

23 semaines de formation en centre sur Montrodat (805 heures)

➤ Le reste du temps le stagiaire est en entreprise (2 030 heures)

Plusieurs types de contrats

> Contrat d'apprentissage

> Contrat de professionnalisation

> Autofinancement







CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE

ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les prérogatives du titulaire du diplôme

La spécialité du CC AIPSH atteste que son titulaire valide les compétences pour assurer en autonomie pédagogique l'animation d'activités physiques ou sportives durant lesquelles sont inclues des personnes déficientes motrices, sensorielles ou intellectuelles, des personnes ayant une souffrance psychique ou éprouvant des difficultés d'adaptation du fait des carences affectives ou éducatives.

Le titulaire de ce diplôme complémentaire peut également, dans les conditions définies dans le référentiel professionnel figurant en annexe II, animer ces activités auprès de groupes constitués exclusivement par ces publics.

Les conditions d'accès à la formation

- ➤ S'inscrire en ligne sur le site du CREPS : www.creps-montpellier.org
- Ètre titulaire, ou en cours de formation d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) dans une spécialité sportive inscrites à l'annexe II-1 du code du sport, au DEJEPS spécialité "perfectionnement sportif" et au DESJEPS spécialité "performance sportive".
- > Satisfaire à l'épreuve de sélection : épreuve d'entretien oral ayant pour but de vérifier le projet professionnel, la connaissance du milieu et la motivation du candidat.

La formation

Ce certificat complémentaire comporte 3 Unités Capitalisables (UC) qui font l'objet d'une évaluation. Leur certification se fait au travers d'une épreuve. Cette formation se déroule en centre et en entreprise, pour un travail en transversalité sur les unités capitalisables de la formation en vue d'acquérir des compétences et une professionnalisation vérifiées.

Objectif de la formation

Permettre d'exercer une activité d'animation pédagogique en autonomie en accompagnant ou en incluant une personne en situation de handicap dans les limites des prérogatives des spécialités du BP, DE, DES, JEPS.

Lieu de formation

Complexe Euroméditerranéen Pôle Formation 2, rue du centre - 48100 Montrodat

Période & durée de la formation

- > Sur 8 mois : de mars à novembre
- 3 semaines de formation en centre (105 heures)
- 2 semaines de formation en entreprise (70 heures)



Conditions d'accès aux épreuves d'entrée en formation

- **Etre âgé de 17 ans** au moins à la date de vérification des prérequis.
- **Etre titulaire du diplôme de Prévention** et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou d'un équivalent (AFPS, BNS, SST...).
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Activités Physiques pour Tous datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation. (Utiliser obligatoirement le modèle joint dans le dossier d'inscription)
- Certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense pour les candidats de moins de 25 ans uniquement.
- De préférence, justifier d'une ou de plusieurs expériences dans l'animation.
- > Avoir un vécu sportif.
- Satisfaire au test de sélection.

Conditions d'accès à la formation

- > Signer un contrat avec un employeur (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou en autofinancement avec 2 030 heures à réaliser en entreprise).
- > Avoir 18 ans à la délivrance du diplôme.
- Satisfaire aux tests d'exigence préalables à l'entrée en formation BPJEPS (TEP) spécialité "Educateur Sportif" mention "Activités Physiques pour Tous"
 - Test n°1 : test navette "Luc Léger" (épreuve éliminatoire)
 - Test n°2 : test d'habileté motrice (épreuve éliminatoire)





L'EDUCATEUR D'ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS
(TITULAIRE DU BP JEPS APT)

EXERCE SES FONCTIONS AU SEIN DE STRUCTURES PRIVÉES
DU SECTEUR ASSOCIATIF OU MARCHAND,
AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
OU AU TITRE DE TRAVAILLEUR INDÉPENDANT.

L'INITIATION DES JEUX SPORTIFS (SPORTS COLLECTIFS, JEUX D'ADRESSES, JEUX D'OPPOSITION...), ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN AVEC UN PUBLIC ENFANT, ADOLESCENT, ADULTE, SÉNIOR.

LES DATES CLÉS

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : 15 AOÛT 2021

Inscription en ligne sur le site du CREPS de Montpellier : www.creps-montpellier.org

TEP, SELECTION & POSITIONNEMENT: 1, 2 & 3 SEPTEMBRE 2021

DÉBUT DE FORMATION : 4 OCTOBRE 2021

FIN DE FORMATION: 28 MAI 2023



Complexe Euroméditerranéen

Lionel PRIEUR - Coordonnateur formation BP JEPS APT
Tél.: 06 63 11 23 10 - Mail: poleformation@allfs.fr